

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 05 décembre 2018**

Objet : Avenant N°37 au contrat de concession – Catalogue tarifaire

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :36 (dont 6 procurations) -126 voix

Votants : 36 Pour - 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT – (procuration donnée à Mr JM Bost) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Mériçout) – 1 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) – 1 voix
Mr Pascal COSTE - 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (suppléant de Mr D Marcellaud) – 1 voix
Mr Patrick DUROUX – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY – (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) - 6 voix
Mme Sarah GENTIL – 2 voix
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) – 15 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Christophe PATIER - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Hélène Faivre)- 6 voix
Mr Thierry TROLONG – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à C Latouille) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – (suppléant de Mr Gérard Vandembroucke) – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Président de la CC Briançonnais
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Agglo Grand Guéret
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Départemental de la Corrèze
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Briançonnais Haute-Vienne Mr
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente Département Creuse
Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) 1 voix
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant)– 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) – 6 voix
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant- 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Gérard ROUMLHAC – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Département Creuse
Président CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2018

Application agréée E-legalite.com

En référence à la délibération N°218 du 1^{er} juillet 2010, le comité syndical a décidé de valider, par délibération, toutes les modifications tarifaires au fur et à mesure des demandes du délégataire puis de régulariser, par voie d'avenant, une fois par an, lors du dernier comité syndical de l'année.

La seule évolution du catalogue tarifaire d'Axione Limousin intervenue au cours de l'année 2018 a été actée lors du comité syndical du 29 juin par délibération N°622. Cette évolution du catalogue tarifaire a introduit l'annexe 9.1.18 (modification des produits fibre entreprises et service public)

A noter qu'une autre évolution tarifaire est intervenue en référence à l'annexe 9.1.17 (introduction de nouvelles offres : offre d'accès au génie civil d'Axione Limousin et offre fibre optique noire « éléments de réseau ») mais celle-ci a déjà été intégrée dans le cadre de l'avenant 36 qui a été validé par délibération N°600 du 5 avril 2018.

Aujourd'hui Axione Limousin propose, sur le marché ADSL Grand Public, une nouvelle évolution tarifaire pour adapter l'offre au contexte du marché et ainsi poursuivre la commercialisation de l'ADSL auprès des opérateurs nationaux clients du RIP selon les principes suivants :

1. **Nouveaux tarifs de dégroupages au 1^{er} février 2018** et mise à niveau des **seuils volumétriques**, dont la valeur reste révisable annuellement en comité de suivi sur proposition du délégataire
2. **Indexation des tarifs** sur l'évolution des tarifs du dégroupage tel que définis dans la décision ARCEP 2017-1570 à compter du 1^{er} janvier 2019,
3. **Modification de la tarification de la Collecte DSL**, à compter du 1^{er} janvier 2019: le tarif **passse de 3€/Mbps à 2,50 €/Mbps**.

	Abonnement mensuel Si parc < seuil 1	Abonnement mensuel Si parc => seuil 1
Dégroupage partiel	10,69 €	Du 01/02/2018 au 31/12/2018 : 9,02 € 2019 et au-delà : 9,60 €
Dégroupage total	17,88 €	Du 01/02/2018 au 31/12/2018 : 16,35 € 2019 et au-delà : 16,75 €

Légende :

Seuil 1 catalogue en vigueur : 25 075

Seuil 1 : Proposition Catalogue 23 930

Le nouvel avenant au contrat de concession (avenant 37) ci-annexé intègre les modifications de l'annexe 9.1.18 votées le 29 juin et les présentes évolutions rassemblées toutes sous l'annexe 9.1.19.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité

- **de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°37 au contrat de concession intégrant ainsi les modifications annuelles (annexe 9.1.18) déjà votées par délibération N°622 et la modification présentée ce jour, l'ensemble de ces modifications ainsi rassemblées sous l'annexe 9.1.19,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage**

